

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 696

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 10

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 54 par les mots :

« pour satisfaire aux obligations qui lui incombent au titre du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.